

SERVICE PÔLE JURIDIQUE ET MARCHÉS PUBLICS  
N°AR\_096\_2025

**Objet : COMMISSION COMMUNALE POUR LA SECURITE (CCS) CONTRE L'INCENDIE ET LA PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - FIN DE NOMINATION DE MONSIEUR THIERRY DOUX**

**LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission de sécurité et d'accessibilité ;

VU le décret n° 97-645 du 31 mai 1997 relatif à la commission de sécurité et d'accessibilité et notamment son article 5 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2017 modifiant l'arrêté de création des commissions communales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté n° 095\_2020 du 21 juillet 2020 portant désignation de Monsieur Thierry DOUX en qualité de membre de la Commission Communale de Sécurité dans les ERP ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 30 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Thierry DOUX et pour l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale, il est nécessaire de mettre fin à la désignation de ce dernier au sein de la commission communale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1 :** la fin de nomination de Monsieur Thierry DOUX au sein de la commission communale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public à compter de sa date de notification à l'intéressé.

**Article 2 :** Le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État et publié au registre des arrêtés.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le

21 NOV. 2025



Le Maire,  
Yann BOMPARD



Notifié le ..... 21 NOV. 2025  
Signature

Transmis par voie électronique  
en Préfecture le :

21 NOV. 2025

MAIRIE D'ORANGE